

Effets délétères des vaccins anti-Covid : Villani dans la tourmente



Cet article – de votre serviteur – rappelait qu’une audition publique devait avoir lieu le 24 mai dernier au Sénat sur les effets délétères des vaccins anti-Covid, audition diligentée par la commission des Affaires sociales du Sénat qui l’a confiée à l’Office parlementaire d’évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), Office présidé par Cédric Villani. L’OPECST a dénommé cette audition publique : « *Déclaration, analyse et communication autour des effets indésirables des vaccins contre la Covid-19* ». Menée par les rapporteurs Gérard Leseul, député, Sonia de La Provôté et Florence Lassarade, sénatrices, cette audition a été entièrement filmée. Pour l’instant, le site du Sénat n’en n’a pas diffusé la moindre image.

On rappellera que **début avril 2022**, des **auditions « privées »** se sont tenues sur le même thème, toujours sous la houlette de l'**OPECST**, et que ces auditions, également entièrement filmées, **n'ont fait l'objet d'aucune diffusion sur le site du Sénat**. Il faut dire qu'y ont participé [Christine Cotton](#), [Vincent Pavan](#) et [Emmanuel Darles](#), tous trois membres du [Conseil scientifique indépendant \(CSI\)](#). Durant ces auditions, ces trois scientifiques ont entre autres alerté sur les **augmentations historiques et inédites de certaines pathologies**, notamment :

- *une augmentation de 1788% concernant les troubles du cycle menstruel,*
- *732% d'AVC en plus durant 2021, dus – ou qui pourraient être causés – par ces injections,*
- *autant de cécités durant huit mois de vaccination que pendant 30 années cumulées, tous vaccins confondus.*

Ils ont également insisté sur les **effets fortement négatifs** que la **politique sanitaire gouvernementale** a eu sur les **enfants et adolescents**. Si [les moins de 18 ans ont un risque extrêmement faible de contracter la maladie](#), en revanche, la **gestion gouvernementale** de la « pandémie » (**confinement, couvre-feux, passe-vaccinal puis sanitaire...**) a eu [un effet catastrophique sur leur santé psychologique, avec une augmentation significative du nombre de suicides, chez les étudiants particulièrement, mais également – chose atterrante – chez les enfants de moins de 10 ans.](#)

Un discours que les **sénateurs** n'ont guère l'occasion d'entendre, étant donné que **leurs sources « scientifiques »** proviennent en **quasi-totalité** des sphères **Big Pharma-compatibles**.

Pour l'audition publique du **24 mai**, les internautes ont pu préalablement soumettre leurs questions en ligne à l'**OPECST**,

entre autres à son président **Cédric Villani**.

En janvier dernier, plusieurs pétitions ont été déposées sur le site du Sénat, demandant la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les effets délétères de la « vaccination » contre le Covid-19.

En février, l'une des pétitions a atteint 33 600 signatures.

« Une dynamique qui a amené la conférence des présidents du Sénat à considérer, aux termes de débats en interne, qu'une procédure pouvait déjà être initiée », explique fort honnêtement **Cédric Villani**. **« La conférence des Présidents a confié le dossier à la commission des Affaires sociales du Sénat, qui a à son tour saisi l'OPECST pour que nous menions une mission d'enquête. »** Un rapport d'étape doit être rendu courant juin, **« idéalement avant les élections législatives »**.

L'initiative de l'audition publique du 24 mai n'est pas du goût de tout le monde...

Certains internautes, particulièrement sensibles à la propagande gouvernementale sous influence de Big Pharma, ont déploré une **«légitimation»** par les parlementaires des **« thèses complotistes »** sur la politique des autorités sanitaires. **Cédric Villani**, ex-LREM et candidat **à sa réélection sous l'étiquette Nupes**, a défendu l'initiative de la **commission des Affaires sociales du Sénat**, revendiquant dans cette initiative **«une démarche démocratique»**. Un positionnement d'une grande probité intellectuelle qui fait honneur à l'ancien mathématicien.

La saisine de la commission sénatoriale « est directement liée à cette pétition qui porte des argumentaires très critiques

envers la pharmacovigilance, très critiques envers la façon dont la vaccination était conduite », précise Villani, qui ajoute : **« Le souci des rapporteurs doit être de répondre en premier aux questions posées par la pétition. Il était donc important d'entendre les voix qui portaient ces critiques. Si nous effectuons les auditions sans prendre en compte du tout des personnes qui représentent le point de vue de la pétition, du point de vue démocratique nous louperions la case. Si quelqu'un pose une question, nous ne pouvons négliger ni cette personne ni celles qu'il cite dans sa question. Et dans ce contexte, il est nécessaire d'aller un peu au-delà du cercle de ceux que nous aurions naturellement identifiés comme étant des experts. »**

Parmi les **principales cibles des critiques de nos « esprits libres » à la mode Big Pharma**, les trois membres du CSI que nous avons mentionnés *supra* : la statisticienne **Christine Cotton**, l'informaticienne **Emmanuelle Darles**, le mathématicien **Vincent Pavan**, ainsi que le **Dr Amine Umlil**, pharmacien hospitalier au centre hospitalier de **Cholet** :

« Il n'y a pas, à l'OPECST, de règles de procédure préétablies pour la sélection des personnes auditionnées », explique Cédric Villani. **« Cependant, la préparation des auditions est toujours sérieusement réfléchi et longuement travaillée par le secrétariat de l'OPECST, en lien avec les rapporteurs »**, précise-t-il.

Le président de l'OPECST insiste sur **« l'important travail mené par le personnel de formation scientifique rattaché à l'OPECST »**, en lien avec une trentaine d'experts d'un **conseil scientifique**, qui peuvent être consultés sur demande.

En 2018, l'OPECST a en effet créé un certain nombre de [postes](#)

de conseillers scientifiques dont la tâche est d'examiner le suivi des dossiers tout en coordonnant les liens entre les auditeurs et les rapporteurs. Cette équipe de conseillers explique avoir « *cherché à mettre à plat le sujet très vaste* » qui était l'objet de la saisine. « *Il y avait beaucoup de ramifications à ce sujet, et c'est la raison pour laquelle nous avons auditionné de façon très large en auditions privées* », explique Gérard Leseul, sans pour autant justifier que ces auditions « *privées* », d'une importance capitale, n'aient par la suite donné lieu à une quelconque diffusion publique...

Concernant les personnalités issues des institutions officielles, « *c'est la qualité scientifique ou la position dans l'ensemble des organigrammes de pharmacovigilance, pharmaco-épidémiologie et les autorités médicales, qui a guidé les décisions* », précise le député Leseul qui ajoute : « *Concernant les détracteurs, les interrogateurs, ou les représentants de personnes contestant la « vaccination », ou émettant des avis critiques sur les effets secondaires, nous avons auditionné plusieurs personnes, en fonction de l'audience qu'elles rencontrent.* »

Entre février et mai, les parlementaires ont mené plus d'une vingtaine d'heures d'auditions privées. « *L'OPECST est avant tout un organe d'information du Parlement* », explique prudemment un de ses membres. « *Sa mission première n'est donc pas d'organiser des débats publics, ce n'est pas d'organiser des auditions publiques. Sa mission, c'est de recueillir des informations pour éclairer une question qui lui a été posée par une instance parlementaire. Dans ce cadre-là, l'Office met en œuvre les méthodes habituelles des missions d'information parlementaires : les rapporteurs nommés organisent des auditions qui sont essentiellement sous forme d'entretiens. Le*

rôle du ou des rapporteurs est de synthétiser toutes les informations rassemblées pour en faire un rapport et présenter des recommandations. »

Ce membre poursuit : « En fonction des sujets, il apparaît souvent qu'il y a un point particulier plus problématique, plus spécifique, pour lequel il apparaît important de mener une audition publique, avec un dispositif particulier : l'audition est ainsi presque toujours effectuée en contradictoire – c'est-à-dire avec la possibilité pour chaque intervenant de répondre aux déclarations des autres – et avec une possibilité, pour le public, de soumettre des questions au travers d'une plateforme dédiée, questions que les rapporteurs peuvent répercuter et transmettre directement aux participants. Là, l'OPECST est aussi dans son rôle pour montrer quels sujets ne sont pas tranchés. Ce n'est pas simplement une dimension scientifique, mais aussi une dimension sociétale qui entre en ligne de compte. »

« Ces auditions privées visent à permettre aux rapporteurs d'instruire les dossiers en toute sérénité, en prenant note de tout ce que disent les uns et les autres, les auditions étant menées généralement une personne après l'autre », précise de son côté Cédric Villani.

L'audition du 24 mai est, à ce jour, la seule audition publique dans le cadre de cette mission. Gérard Leseul nous précise que « cette audition concluait la première phase de concertation que nous avons eue, avant la rédaction du rapport d'étape. La décision d'en organiser d'autres ou non sera une décision collective, selon que nous identifions si des éléments nouveaux liés aux prises de position des uns et des autres. »

« Bien sûr, il aurait peut-être été préférable ou souhaitable d'organiser quatre tables rondes successives, mais les

échéances ne nous le permettent pas. Nous avons donc fait une sélection d'intervenants pour l'audition publique. A l'issue des auditions privées, nous avons identifié des questions qui, à notre sens, restaient non résolues. Ce sont ces questions qui nous ont conduits à sélectionner des intervenants pour l'audition publique du 24 mai », ajoute Gérard Leseul.

Gérard Leseul reconnaît qu'il s'agit « du premier rapport pour lequel nous avons autant de remontées sur les réseaux sociaux, finalement assez agressifs. Je dois dire que de très, très loin, ce sont les auditions qui se sont déroulées dans le climat le plus tendu de toute cette mandature, avec des interpellations constantes : Monsieur Villani, vous n'auriez pas dû laisser l'OPECST auditionner telle personne, telle personne va prendre prétexte du fait qu'elle est auditionnée pour se donner de la crédibilité au sein d'une communauté... Monsieur Villani, vous faites de la rétention d'informations en ne diffusant pas les auditions privées... Monsieur Villani, vous voulez cacher la vérité... Monsieur Villani, vous avez laissé les antivaccins entrer au Parlement, l'OPECST ne se remettra jamais de la honte dans laquelle vous l'avez traînée, etc. Tous les jours sur Twitter, je reçois mon lot d'interpellations, d'injures. Tous les jours, des e-mails me demandant de rendre telle ou telle audition publique... En ce moment, on reçoit quelque chose comme 1 000 e-mails par jour, qu'ils arrivent au secrétariat de l'OPECST ou dans ma boîte mail de député. Dans ce contexte tendu, je mets un point d'honneur à bien respecter les règles et les procédures, à laisser une bonne marge de manœuvre aux rapporteurs et au secrétariat, à rester concentré malgré les interpellations et les pressions contradictoires. »

Il semble que certaines critiques et inquiétudes sérieuses de la part de nombreux internautes au sujet des effets secondaires multiples et graves aient malgré tout été entendues par les parlementaires. « *Nous avons étudié les différentes procédures de pharmacovigilance, et il semble qu'il y a des choses encore à améliorer sur ce sujet* », avoue benoîtement Gérard Leseul, « *notamment pour prendre en compte certains effets indésirables – je pense aux troubles du cycle menstruel, rapportés chez une partie de la population [NdA : Quid de l'explosion des cécités, des AVC, des myocardites et péricardites constatée par le CSI depuis l'ouverture de la campagne de vaccinations ?...].* »

« *La collectivité nationale aurait sans doute davantage dû faciliter les remontées de pharmacovigilance, que ce soit en direct, ou au travers du corps médical* », reconnaît le député.

[Henri Dubost](#)

[In girum imus nocte ecce et consumimur igni](#)